

La Newsletter adm



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Deux-Sèvres

Par les conseillers techniques
et les services administratifs



Référéntes Directeurs

Protocole sanitaire

Le département des Deux-Sèvres, comme l'ensemble du territoire, est en [niveau 3](#).

Le ministère a fait évoluer les conditions d'accueil des élèves. Pour les élèves d'élémentaire, le masque est désormais obligatoire également en extérieur. Les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées. La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration.

- La [check-list](#) a été mise à jour.
- Que se passe-t-il si un élève est cas confirmé de Covid ?
 - [Infographies](#) sur le site du gouvernement.
 - [FAQ](#) mise à jour régulièrement.
- L'ensemble des [documents](#) à utiliser.

pHARe

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges.

Lancement du concours NAH, rappel des dates:

- Vendredi 4 février 2022 : date limite d'envoi des créations dans les académies
- Du lundi 28 février au vendredi 4 mars 2022 : sélections par les jurys départementaux
- Mercredi 9 mars 2022 : sélection académique

Outils numériques

La plateforme apps.education.fr rassemble des applications vous permettant de faciliter votre quotidien : mise en place de webconférences ou réunions, prise de RDV, espaces collaboratifs, partages de documents, transfert de fichiers...

Groupe Départemental des Directeurs d'écoles

Le premier temps de travail de ce groupe s'est tenu le mercredi 24 novembre 2021.

Le [Compte-rendu](#) et la [liste des membres](#) sont consultables sur l'espace pédagogique de la DSDEN 79.



Pensez à consulter l'[espace pédagogique](#).

Contact référents directeurs :

- Nord (circonscriptions de Parthenay, Bressuire et Thouars) :

Céline DANHIEZ – referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr – 06 35 28 44 11

- Sud (circonscriptions de Niort, Marais, Melle et St Maixent) :

Gaëlle LAFOIX – referent.directeursud79@ac-poitiers.fr – 06 17 91 11 12

Conseillère Départementale de Prévention

Suivi d'un signalement dans le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST)

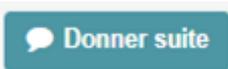


- Lorsqu'un signalement est émis dans une école, il doit systématiquement **être visé** dans un premier temps par le directeur d'école, même si c'est ce dernier qui a rédigé le signalement.



Cliquer sur :

- Une **suite donnée** doit être ensuite rédigée afin d'expliquer les moyens de prévention mis en place, les actions correctives proposées au sein de l'école en fonction de la situation évoquée dans le signalement.



Cliquer sur :

- Vous pouvez **modifier l'état du signalement** :

- EN ATTENTE
- EN COURS
- TRAITÉ

Cliquer sur :

- Certains signalements peuvent être traités directement au niveau de l'école par le directeur ou la directrice. D'autres signalements plus complexes peuvent nécessiter l'intervention d'un supérieur hiérarchique (IEN, IA-DASEN ou Rectrice), il est alors possible de **transférer le signalement au N+1**. Si le directeur est mis en cause dans le signalement, il lui est conseillé de ne pas y répondre mais de le transférer au N+1.



Cliquer sur :

Pour rappel, les **assistants de prévention de circonscription** peuvent vous aider dans le suivi des signalements dans le Registre Santé et Sécurité au Travail.

Service des Emplois et des Enseignants des Ecoles publiques

La campagne d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école à 2 classes et plus, pour la rentrée 2022, se déroulera selon le calendrier suivant :

- Transmission du dossier de candidature à l'IEN de circonscription pour le : 7 janvier 2022
- Formation préalable à l'entretien le : 19 janvier 2022
- Entretien devant la commission départementale le : 26 janvier 2022